



Dr Philippe Bracher

Chemin de la Fauvette 4  
1012 Lausanne  
T 021 654 34 30  
F 021 654 34 31  
dr.pbracher@gmail.com



Conseil communal  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 avril 2024

**Concerne : Demande d'aménagement de la rue "Chemin de la Fauvette"**

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons au nom des résidents et usagers de la rue "Chemin de la Fauvette" pour vous faire part de nos préoccupations concernant la sécurité et l'accessibilité de cette rue. Suite à ces préoccupations, nous avons recueilli des signatures auprès des habitants afin de solliciter des améliorations et des aménagements.

Les raisons de notre demande sont les suivantes :

- **Sécurité des piétons** : La rue est utilisée par de nombreux piétons, y compris des enfants et des personnes âgées. Cependant, le manque d'infrastructures adaptées, pose des risques importants.
- **Accessibilité** : La pente de la rue rend la circulation difficile, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou pour celles qui ont des poussettes. L'aménagement de marches et l'installation de mains courantes renforcées seraient des améliorations significatives.
- **Conditions météorologiques** : En cas de neige ou de verglas, la rue devient impraticable, augmentant le risque d'accidents pour les piétons comme pour les véhicules. Des solutions de déneigement ou des modifications de la pente seraient bénéfiques.

Nous vous prions donc de bien vouloir étudier notre demande d'aménagement et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et l'accessibilité de la rue "Chemin de la Fauvette". En investissant dans l'amélioration de cette rue, la commune démontrent leur engagement envers le bien-être et la sécurité de la communauté. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant que notre demande recevra une attention favorable, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Philippe Bracher

Annexe : pétition et signatures

153

# **\*\*Pétition pour l'aménagement du chemin de la Fauvette\*\***

## **(LAUSANNE)**

Nous, soussignés, attirons l'attention des autorités communales de Lausanne sur la nécessité pressante d'aménager le début du chemin de la Fauvette. Actuellement, cette portion de la voie présente une pente extrême estimée à 35%, posant des défis significatifs aux nombreux piétons qui l'empruntent quotidiennement.

### **Raisons pour l'aménagement :**

**1. Sécurité des Piétons :** La pente abrupte crée des conditions difficiles, en particulier lors de conditions météorologiques adverses telles que la neige et le verglas. Cette situation compromet sérieusement la sécurité des piétons qui risquent des chutes et des accidents.

**2. Accessibilité Universelle :** L'aménagement de marches et le renforcement de la main courante rendront le chemin plus accessible à un plus grand nombre de personnes, favorisant ainsi l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

**3. Défi Sportif Quotidien :** Alors que la pente peut représenter un défi sportif intéressant dans des conditions idéales, elle devient rapidement impraticable et dangereuse par temps hivernal. L'aménagement proposé maintiendrait le défi tout en garantissant la sécurité.

**4. Bien-être de la Communauté :** En investissant dans l'amélioration de cette voie fréquemment utilisée, les autorités locales démontrent leur engagement envers le bien-être et la sécurité de la communauté.

Nous demandons respectueusement aux autorités communales de prendre des mesures immédiates pour **aménager des marches et renforcer la main courante** du début du chemin de la Fauvette. Cette amélioration contribuera non seulement à la sécurité des piétons mais renforcera également la qualité de vie de l'ensemble de la communauté.